

Communiqué de presse du 21 mars 2018, pour publication dès 11 h

CONTROLES TECHNIQUES : SIX VEHICULES SUR DIX SONT CONFORMES

L'OCN a réalisé plus de 77'000 contrôles techniques en 2017. 60 % des véhicules passent cette inspection sans encombre. 25 % des véhicules présentent des défauts mineurs dont la responsabilité de remise en état est déléguée au client. 15 % des véhicules révèlent des défauts majeurs nécessitant un contrôle complémentaire par l'OCN après remise en état. La défectuosité la plus fréquemment identifiée concerne le système d'éclairage.

En 2017, plus de 77'000 véhicules ont été inspectés. Les contrôles sont réalisés sur les sites de l'OCN (Fribourg, Bulle, Domdidier) ou directement auprès des clients pour les véhicules agricoles et de chantier en particulier (3'657 unités). La périodicité des contrôles est déterminée par la Confédération ; elle est variable selon le genre de véhicules. Les véhicules destinés au transport professionnel de personnes et de choses sont contrôlés chaque année. Pour les autres véhicules, le rythme de contrôle est moins fréquent.

Six véhicules sur dix sont conformes. Près de 60 % des véhicules passent sans encombre le contrôle technique ; ce taux s'est amélioré de 5 % au cours de ces dernières années. 25 % des véhicules présentent des défauts mineurs auxquels le détenteur ou le garagiste s'engage par signature à remédier dans les plus brefs délais. Quant au 15 % restant, ils révèlent des lacunes sécuritaires importantes pour les usagers de la route ; une réparation est exigée et soumise à un contrôle complémentaire auprès de l'OCN.

Principales défectorités identifiées. Parmi les défectorités constatées, 25 % concernent le système d'éclairage. Quatre familles, représentant chacune 10 % des défectorités, suivent : carrosserie/moteur, freins, suspensions/essieux/roues/pneus, vitres/rétroviseurs/essuie-glaces. Cette répartition est stable dans le temps. 31 experts sont actifs ; ils suivent une formation de base étendue complétée par de nombreuses formations continues. Des bancs d'essai performants sont également à disposition afin de garantir une exécution professionnelle des contrôles techniques.

Info-box

Depuis le 1^{er} février 2017, la fréquence des contrôles techniques des voitures de tourisme et des motos est réduite. Le premier contrôle a lieu 5 ans après la première mise en circulation, puis 3 ans après, puis tous les 2 ans (5/3/2/2). Le rythme précédent était 4/3/2/2.

Un entretien régulier du véhicule ainsi qu'une préparation au contrôle technique réalisée par un professionnel de la branche accroît la sécurité des usagers de la route et préserve la valeur économique du véhicule.

Le contrôle d'une voiture de tourisme coûte 50 francs à l'OCN. Il s'agit du tarif le plus bas de Suisse, il se situe 20 % en dessous de la moyenne nationale (63 francs).



Eclairage

© Christophe Eugster / OCN



Freinage et suspension

© Christophe Eugster / OCN

Contact : Thomas Waeber, chef du service Technique, 026 484 55 06, thomas.waeber@ocn.ch, 13 h - 16 h